



CERTIFICATION PROFESSIONNELLE CONDUCTEUR ACCOMPAGNATEUR DE PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Certificateur CNEAP - Titre de niveau 3 du cadre national
des certifications professionnelles 2019 (équivalent
niveau V nomenclature 1969)

Arrêté du 11 décembre 2018, paru au JO du 18 décembre 2018
RNCP : 17163 - CPF : 249067

L'ENTRÉE EN FORMATION

La préparation à la certification professionnelle Conducteur accompagnateur par la voie de la formation professionnelle continue est accessible à toute personne souhaitant accéder au métier de conducteur accompagnateur, qu'elle soit salariée, non-salariée, demandeur d'emploi ou encore en reconversion professionnelle, et ce, sans limite d'âge, ni de statut.

Aucun niveau de qualification (diplôme) n'est requis pour entrer en formation Conducteur accompagnateur, il sera toutefois demandé au candidat :

- La détention du permis B en cours de validité, depuis plus de deux ans
- Un projet professionnel, validé par le site de formation agréé (dossier de candidature, entretien de sélection pour la formation professionnelle continue)
- Une maîtrise des savoirs fondamentaux : lecture, écriture et calcul
- Une santé physique et psychologique compatible avec l'exercice du métier de conducteur accompagnateur de personnes à mobilité réduite

ACCÈS EN FORMATION

Entretien de positionnement



Avant l'entrée en formation, le centre de formation agréé réalisera avec chaque candidat un entretien de positionnement qui permettra de définir, selon son expérience, sa formation et son projet professionnel, un parcours de formation personnalisé et adapté à ses besoins.

Délai d'accès



Un délai d'accès de 1 semaine minimum est nécessaire entre la demande du bénéficiaire et le début de formation.

UN CAPMR POUR DÉVELOPPER DES SAVOIR-FAIRE

Le métier de conducteur accompagnateur implique :

- D'assurer la prestation complète et adaptée d'accompagnement de la personne selon ses besoins spécifiques ;
- De garantir la sécurité et le confort des personnes lors du transport dans le véhicule ;
- De travailler dans un environnement professionnel aux multiples acteurs ;
- D'être autonome dans la gestion de situations de travail complexes.

UN CAPMR POUR APPRENDRE

- Bloc 1 : Accompagner la personne à mobilité réduite
- Bloc 2 : Conduire et assurer la sécurité des biens et des personnes
- Bloc 3 : Communiquer dans un cadre institutionnel donné
- Bloc 4 : Être un conducteur accompagnateur professionnel de personnes à mobilité réduite

Préparations SST (sauveteur secouriste du travail)

EPI (Equipier de premier intervention)

Systèmes d'attaches (type Q'Straint ou autre) incluses

UNE FORMATION CAPMR VALIDÉE

Pour obtenir la certification complète CAPMR, il faut avoir validé les 4 blocs de formation. En cas de validation partielle, le bénéfice d'un bloc validé est conservé.

- Évaluation en cours de formation,
- 5 épreuves certificatives permettant de valider les 4 blocs de compétence,
- Évaluation par des formateurs et professionnels du secteur social et médico-social,
- Mises en situation, pratiques explicitées,
- Dossier professionnel,
- Entretien devant un jury



UN CAPMR POUR CONTINUER

- Accès direct à l'emploi
- Équivalences et passerelles possibles avec d'autres diplômes du sanitaire et social

UN CAPMR POUR RÉUSSIR

- Taux de satisfaction global des stagiaires sur l'ensemble des formations (2018-2019) : 91.6 %
- Taux de réussite à l'examen de la dernière session : 100 %
- Taux national de retour à l'emploi des titulaires de la certification professionnelle CAPMR pour 2019 : 75 %

UNE FORMATION CAPMR ACCESSIBLE

- 8 à 16 participants
- 329h de formation
- 70h en stage

Dates de formation à définir
Formation éligible au CPF, aux financements publics
Devis sur demande

UN CAPMR, À AIRE FORMATION, C'EST :

- Un réseau de professionnels qui intervient tout au long de la formation pour partager son expérience de terrain
- Une pédagogie active basée sur le travail de groupe, le projet et la pratique
- Un suivi individualisé grâce à la disponibilité et au professionnalisme des formateurs
- Des équipements performants : salle informatique, salles dédiées aux pratiques professionnelles
- Possibilité de restauration sur place
- Bâtiments et formations accessibles aux personnes en situation de handicap
- Orientation et adaptation pédagogique possible, tutorée par un référent handicap

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

prendre contact avec le Centre de formation
au 03.21.11.11.45

52 rue d'Isbergues
62120 Aire sur la Lys

aire-formation@cneap.fr
www.lycee-saintemarie.fr

n° de déclaration d'activité :
3162042062